



Accident de voiture (personne a pris la fuite)

Par **lulu**, le **03/05/2008** à **20:37**

bonjour,
lorsque jetais stationnée,une personne a embouti ma voiture (carrosserie emfoncée,rayures..) et la personne a pris la fuite.j'ai été portée plainte,et j'aimerais savoir si il est possible de ne pas payer ma franchlse s'élevant a 300 euros.
merci d'avance

Par **jeetendra**, le **04/05/2008** à **11:54**

bonjour, ne confondez pas une franchise contractuelle c'est-à-dire prévue au contrat et l'accident dont vous êtes victime et dont l'auteur est en fuite, pour la franchise les conditions de son application sont definies dans votre contrat dans les conditions generales, il me semble comme l'auteur de l'accident est en fuite et donc non identifié que la franchise s'appliquera quand même c'est injuste malheureusement, c'est mon avis et n'engage que moi, courage, cordialement